

Délégation Générale à l'emploi et à la
formation professionnelle

Le Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du
logement

à

Messieurs les Préfets de région

(Directions régionales du travail, de l'emploi et de la
formation professionnelle)

(Directions régionales des affaires sanitaires et
sociales)

(Déléguées régionales des droits des femmes et de
l'égalité)

Mesdames et Messieurs les Préfets de département

(Directions départementales du travail, de l'emploi et
de la formation professionnelle)

(Chargées de missions départementales des droits des
femmes et de l'égalité)

Monsieur le Directeur Général de l'ANPE

Monsieur le Directeur Général de l'AFPA

(copie : Monsieur le Directeur du CNASEA)

**Circulaire DGEFP n°2006/39 du 15 décembre 2006 : programmation territorialisée des politiques de
l'emploi 2007**

Références :

- Circulaire DGEFP n° 2005/44 du 21 décembre 2005 relative aux moyens d'action et aux objectifs de résultats en matière de lutte contre le chômage en 2006
- Instruction DGEFP du 26 juillet 2006 relative aux objectifs de résultats du SPE pour l'année 2006
- Circulaire DGEFP 2006-30 du 3 octobre 2006 relative à l'accès des jeunes à la vie active en entreprise.
- Note DGEFP du 6 octobre 2006, relative à l'accompagnement des pré notifications des crédits en vue de l'élaboration des Budgets Opérationnels de Programme 2007.

Mots Clés : programmation, objectifs de résultats du SPE, EUR, insertion des jeunes

Annexes :

- objectifs d'entrées en contrats aidés dans les secteurs non marchands et marchands (annexes I et II)
- moyens de l'Enveloppe Unique régionale (annexe III)
- objectifs d'entrées en APR (annexe IV)
- objectifs de sorties CIVIS et objectifs d'entrées en contrat Jeunes en Entreprise (annexe V)

La mise en œuvre des différentes mesures en faveur de l'emploi dans le cadre de la bataille pour l'emploi et du plan de cohésion sociale depuis 2005 s'est traduite par une baisse du chômage en 2006, dont toutes les catégories de demandeurs d'emploi ont bénéficié, encourageant à poursuivre et intensifier l'intervention publique.

Les objectifs de résultats du service public de l'emploi pour 2007 vous ont été fixés par l'instruction DGEFP/DGANPE du 26 juillet 2006.

Je vous les rappelle :

- prévention du chômage de longue durée : il s'agit de favoriser le retour à l'emploi des chômeurs avant un an d'inscription à l'ANPE.
- augmentation des sorties du chômage des publics prioritaires que sont les chômeurs de longue durée (CLD) depuis plus de deux ans, les jeunes CLD, les travailleurs handicapés, les seniors et les bénéficiaires de minima sociaux.
- amélioration de la satisfaction des offres sur les métiers en tension, par la détermination au niveau local des métiers sur lesquels vous concentrerez vos actions et dont vous me ferez part.

Vous devez veiller également au renforcement des politiques territoriales en faveur des ZUS et des quartiers sensibles, et plus particulièrement à favoriser l'accès des habitants de ces quartiers à l'ensemble des dispositifs (notamment aux contrats aidés et aux mesures d'aide à la création d'entreprises), en articulation avec les contrats urbains de cohésion sociale.

Pour l'atteinte de ces objectifs, vous mobiliserez l'ensemble des moyens du Service Public de l'Emploi (contrats aidés, APR, prestations de l'ANPE et de l'AFPA, aides à la création d'entreprises) et vous veillerez à la **coordination et à la convergence de ces interventions** avec celles de vos partenaires territoriaux (Assedic, collectivités territoriales, branches, OPCA).

A cet effet, je vous demande de mettre en œuvre les dispositions suivantes,

1/ EUR :

- l'objectif est de conclure **33 000 contrats par mois pour le secteur non marchand** sur les quatre premiers mois de l'année, afin de maintenir le niveau des effectifs présents sur les contrats à la fin de l'année 2006 (annexe I). C'est sur cette base que je vous demande de faire votre programmation et que les crédits vous sont notifiés.

En ce qui concerne les bénéficiaires du CAE sans aucune autre solution à l'issue de leur contrat, vous pourrez les renouveler sur la base du taux prévu à la convention initiale.

- s'agissant des **CIE**, l'enveloppe annuelle prévoit la signature de 40.000 contrats, le rythme des contrats enregistrés en 2006 devra donc se poursuivre pour atteindre 3.300 contrats signés par mois en 2007 (annexe II). Les CIE devront en priorité être réservés aux demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de deux ans à l'ANPE, aux travailleurs handicapés et aux seniors.

Vous veillerez à ce que la durée effective des conventions de CIE ne dépasse pas 12 mois.

Vous vous attacherez **particulièrement** à développer le recours aux contrats de professionnalisation pour les demandeurs d'emploi, en lien avec l'ANPE, les Assedic et les OPCA.

- en matière de financement d'actions d'accompagnement mobilisables en faveur du CAE et du CA, j'appelle votre attention sur l'importance de mobiliser en priorité les moyens disponibles à l'ANPE et dans le FIPJ, ainsi que de rechercher systématiquement des partenariats, notamment avec les collectivités territoriales.

- **calendrier de programmation.**

Vos programmations EUR (annexe I, II et III), déclinées au niveau départemental, devront parvenir à la DGEFP (MCG) pour les quatre premiers mois de l'année pour le **22 décembre au plus tard.**

Le bilan physico financier des entrées en mesures (calculées pour l'ensemble de l'année 2007 sur la base de 2/3 de CAE et de 1/3 de contrats d'avenir, pour ce qui concerne les contrats du secteur non marchand) sera effectué de manière approfondie chaque mois. Les écarts constatés par rapport aux objectifs et aux coûts résultant de vos programmations seront particulièrement examinés par le SPEN.

2) APR :

L'APR, par un repérage des offres d'emploi et la mise en situation de travail des demandeurs d'emploi, associée à de la formation, constitue un levier pour l'accès à l'entreprise et contribue à la résolution des difficultés de recrutement. Je vous fixe des objectifs d'entrées par région (annexe IV) que je vous demande de suivre en SPER.

3) Jeunes :

- s'agissant de l'accès à l'emploi durable des jeunes, en particulier de ceux qui se sont engagés dans un parcours CIVIS, les indications qui vous ont été données dans la circulaire du 3 octobre dernier sont complétées par la fixation d'objectifs de sorties du CIVIS en emploi durable (annexe V).

L'atteinte de ces objectifs repose sur une mobilisation de l'ensemble des dispositifs en faveur de l'insertion des jeunes, en particulier : les contrats jeunes en entreprise, les stages AFPA en amont des contrats en alternance, les contrats en alternance (contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage) et les plates formes de vocation.

Vous veillerez tout particulièrement à ce que les missions locales et l'ANPE conjuguent leurs efforts en ce sens.

- je demande à l'ANPE de mener une action volontariste afin que 50 000 **contrats jeunes en entreprise** en 2007 (annexe V) soient proposés aux jeunes en CIVIS. Je vous fixe des objectifs d'entrées par région (annexe V), que je vous demande de suivre en SPER.

L'ensemble de ces objectifs pourra être revu en cours d'année, afin de prendre en compte l'évolution de la conjoncture et de ses effets sur l'emploi et le chômage.

Je vous demande de poursuivre, par la mise en œuvre de ces objectifs, l'effort déjà engagé pour la baisse du chômage et au service d'une plus grande cohésion sociale.


Jean-Louis Borloo

Objectif physique d'entrées France métropole dans le secteur non marchand (CAE +CA) pour les quatre premiers mois de l'année 2007		
Nombre total d'entrées	132 000	entrées

	% issus des clés*	Entrées prévisionnelles
ALSACE	2,09%	2 757
AQUITAINE	5,15%	6 792
AUVERGNE	2,04%	2 690
BASSE-NORMANDIE	2,24%	2 960
BOURGOGNE	2,40%	3 171
BRETAGNE	3,89%	5 137
CENTRE	3,61%	4 771
CHAMPAGNE-ARDENNE	2,33%	3 071
CORSE	0,33%	440
FRANCHE-COMTE	1,58%	2 082
HAUTE-NORMANDIE	3,45%	4 550
ILE-DE-FRANCE	19,59%	25 862
LANGUEDOC-ROUSSILLON	5,74%	7 576
LIMOUSIN	1,01%	1 332
LORRAINE	3,34%	4 405
MIDI-PYRENEES	4,72%	6 226
NORD-PAS-DE-CALAIS	9,15%	12 081
PAYS DE LA LOIRE	4,64%	6 128
PICARDIE	3,73%	4 918
POITOU-CHARENTES	3,38%	4 464
PACA	8,54%	11 272
RHONE-ALPES	7,06%	9 317
Total France Métropolitaine	100,00%	132 000

* La répartition a été réalisée sur la base des critères suivants : poids des allocataires du RMI et de l'ASS, poids des DELD de plus de 2 ans et entrées physiques sur les 3 contrats de l'EUR pour l'année 2006

Objectif physique d'entrées DOM dans le secteur non marchand pour les quatre premiers mois de l'année 2007		
Nombre total d'entrées en CA	5 077	entrées
Nombre total d'entrées en CAE	7 108	entrées

DOM	Contrats d'avenir	CAE
	Entrées prévisionnelles	Entrées prévisionnelles
GUADELOUPE	1 318	860
GUYANE	311	885
MARTINIQUE	1 320	1060
REUNION	2 129	4303
Total DOM	5 077	7 108

Déclinaison régionale des contrats aidés dans le secteur marchand (CIE) pour 40.000 entrées de janvier à décembre 2007		
Nombre total d'entrées	40 000	entrées

	% issus des clés*	Entrées prévisionnelles
<i>ALSACE</i>	2,09%	835
<i>AQUITAINE</i>	5,15%	2 058
<i>AUVERGNE</i>	2,04%	815
<i>BASSE-NORMANDIE</i>	2,24%	897
<i>BOURGOGNE</i>	2,40%	961
<i>BRETAGNE</i>	3,89%	1 557
<i>CENTRE</i>	3,61%	1 446
<i>CHAMPAGNE-ARDENNE</i>	2,33%	931
<i>CORSE</i>	0,33%	133
<i>FRANCHE-COMTE</i>	1,58%	631
<i>HAUTE-NORMANDIE</i>	3,45%	1 379
<i>ILE-DE-FRANCE</i>	19,59%	7 837
<i>LANGUEDOC-ROUSSILLON</i>	5,74%	2 296
<i>LIMOUSIN</i>	1,01%	404
<i>LORRAINE</i>	3,34%	1 335
<i>MIDI-PYRENEES</i>	4,72%	1 887
<i>NORD-PAS-DE-CALAIS</i>	9,15%	3 661
<i>PAYS DE LA LOIRE</i>	4,64%	1 857
<i>PICARDIE</i>	3,73%	1 490
<i>POITOU-CHARENTES</i>	3,38%	1 353
<i>PACA</i>	8,54%	3 416
<i>RHONE-ALPES</i>	7,06%	2 823
Total	100%	40 000

* La répartition a été réalisée sur la base des critères suivants : poids des allocataires du RMI et de l'ASS, poids des DELD de plus de 2 ans et entrées physiques sur les 3 contrats de l'EUR pour l'année 2006

Mise en oeuvre de l'EUR au titre de l'année 2007 CIE+CAE+CA	
Notification des moyens France Métropole	
Capacité d'engagement (pluriannuelle)	1 380 765 143 euros
Capacité de paiement	932 830 000 euros

	% issus des clés*	Capacité d'engagement	Capacité de paiement
ALSACE	2,09%	28 836 813	19 481 839
AQUITAINE	5,15%	71 045 167	47 997 346
AUVERGNE	2,04%	28 139 794	19 010 940
BASSE-NORMANDIE	2,24%	30 964 426	20 919 231
BOURGOGNE	2,40%	33 164 662	22 405 687
BRETAGNE	3,89%	53 733 926	36 302 059
CENTRE	3,61%	49 904 682	33 715 063
CHAMPAGNE-ARDENNE	2,33%	32 120 166	21 700 037
CORSE	0,33%	4 605 350	3 111 325
FRANCHE-COMTE	1,58%	21 778 615	14 713 397
HAUTE-NORMANDIE	3,45%	47 591 695	32 152 435
ILE-DE-FRANCE	19,59%	270 529 460	182 766 778
LANGUEDOC-ROUSSILLON	5,74%	79 247 992	53 539 087
LIMOUSIN	1,01%	13 933 951	9 413 626
LORRAINE	3,34%	46 075 204	31 127 909
MIDI-PYRENEES	4,72%	65 121 560	43 995 422
NORD-PAS-DE-CALAIS	9,15%	126 369 348	85 373 765
PAYS DE LA LOIRE	4,64%	64 099 498	43 304 928
PICARDIE	3,73%	51 441 789	34 753 517
POITOU-CHARENTES	3,38%	46 692 567	31 544 994
PACA	8,54%	117 911 213	79 659 541
RHONE-ALPES	7,06%	97 457 266	65 841 075
Total France métropolitaine	100,00%	1 380 765 143	932 830 000

* La répartition a été réalisée sur la base des critères suivants : poids des allocataires du RMI et de l'ASS, poids des DELD de plus de 2 ans et entrées physiques sur les 3 contrats de l'EUR pour l'année 2006

Mise en oeuvre de l'EUR au titre de l'année 2007 CAE+CA	
Notification des moyens DOM	
Capacité d'engagement (pluriannuelle)	99 616 751 euros
Capacité de paiement	67 300 000 euros

	Capacité d'engagement	Capacité de paiement
GUADELOUPE	17 805 177	12 028 985
GUYANE	9 775 502	6 604 223
MARTINIQUE	19 451 907	13 141 498
REUNION	52 584 166	35 525 294
Total DOM	99 616 751	67 300 000

REPARTITION REGIONALE DES APR 2007

	Clé de répartition en %	APR 2007
ILE FRANCE	18%	5 385
CHAMP-ARDENN	2%	620
PICARDIE	3%	905
HAUTE-NORM	3%	877
CENTRE	3%	1 015
B-NORMANDIE	2%	643
BOURGOGNE	2%	646
NORD	7%	2 212
LORRAINE	3%	1 000
ALSACE	2%	745
FR-COMTE	2%	483
PAYS LOIRE	5%	1 468
BRETAGNE	4%	1 239
POITOU	3%	758
AQUITAINE	5%	1 397
MIDI-PYREN.	4%	1 315
LIMOUSIN	1%	263
RHONE-ALPES	8%	2 508
AUVERGNE	2%	545
LANGUEDOC	5%	1 485
PROVENCE	8%	2 504
CORSE	0%	121
DOM-TOM	6%	1 865
TOTAL	100%	30 000

* Poids des DEFM catégories 1, 2, 3 à fin octobre 2006